

**Plan d'études du
Certificat complémentaire en traduction (CCT)**

Répartition des crédits obligatoires et des crédits en option

Code	Intitulé du cours	Crédits ECTS
Traduction argumentée et révision (12 crédits)		
xx	Traduction argumentée B complémentaire - A	6
xx	Traduction et révision B complémentaire - A	6
<i>Total crédits ECTS :</i>		12
Traduction spécialisée (8 crédits) <i>2 enseignements à choix parmi les suivants</i>		
xx	Traduction juridique et institutionnelle B complémentaire - A – cours 1	4
xx	Traduction juridique et institutionnelle B complémentaire - A – cours 2	4
xx	Traduction économique et financière B complémentaire - A – cours 1	4
xx	Traduction économique et financière B complémentaire - A – cours 2	4
xx	Traduction technique et scientifique ⁱ	4
xx	Traduction littéraire ⁱ	4
<i>Total crédits ECTS :</i>		8
Options (10 crédits) <i>Enseignements selon les modalités énoncées ci-après*</i>		
<i>Total crédits ECTS :</i>		10
Total des crédits ECTS pour le CCT		30

* Conditions particulières pour les options :

Doit le cas échéant être validé en option :

- « Déontologie et pratique professionnelle (séminaire et stage) » (4 crédits) : obligatoire pour les étudiants ne l'ayant pas validé dans le cadre de leur Ma en traduction.

Peuvent être validés en option :

- les enseignements de Ma à la FTI qui ne sont pas validés dans les domaines d'enseignement susmentionnés (les enseignements de traduction doivent correspondre à la combinaison linguistique de l'étudiant) ;
- d'autres enseignements de l'UNIGE pertinents par rapport au CCT, sur proposition de l'étudiant et après approbation du conseiller aux études pour la Ma et du directeur de département ou du responsable d'unité ;
- des enseignements dans une autre université en Suisse ou à l'étranger, sur proposition de l'étudiant et après approbation des conseillers aux études, du responsable de la mobilité dans la langue concernée, et du directeur de département ou du responsable d'unité

ⁱ Enseignement selon le programme du département ou de l'unité.

PLAN D'ÉTUDES DU CERTIFICAT COMPLÉMENTAIRE EN TRADUCTION

Faculté de traduction et d'interprétation

Répartition des enseignements par semestre :

Année 1 – Semestre d'automne	Année 1 – Semestre de printemps	Total des crédits ECTS
Traduction argumentée et révision Traduction argumentée B complémentaire-A – Cours 1 (6)	Traduction argumentée et révision Traduction et révision B complémentaire - A (6)	12
Traduction spécialisée Traduction juridique et institutionnelle B complémentaire - A – Cours 1 Traduction économique et financière B complémentaire - A – Cours 1 <i>Selon le programme de l'Unité :</i> Traduction technique et scientifique Traduction littéraire	Traduction spécialisée Traduction juridique et institutionnelle B complémentaire - A – Cours 2 Traduction économique et financière B complémentaire - A – Cours 2 <i>Selon le programme de l'Unité :</i> Traduction littéraire	8
Options Prière de consulter le programme des cours*	Options Prière de consulter le programme des cours*	10

***Dans certains cas, en fonction des choix et du programme des cours, il convient de finaliser un CCT sur 3 semestres au lieu de 2.**

PLAN D'ÉTUDES DU CERTIFICAT COMPLÉMENTAIRE EN TRADUCTION

Faculté de traduction et d'interprétation

Description des enseignements

Traduction argumentée et révision

CCT

Traduction argumentée B complémentaire - A

42 heures

CS

3h/semaine

6 crédits

Objectifs :

Préparer aux conditions d'exercice de la profession. Développer la capacité de justifier ses choix de traduction et d'argumenter l'adéquation de sa traduction à chaque situation de communication.

Descriptif :

À partir de divers types de textes, identification des difficultés dans le texte de départ et justification des stratégies de traduction adoptées en fonction des contextes.

Compétences visées :

Maîtrise des exigences spécifiques de la traduction professionnelle ; capacité de hiérarchiser les priorités face aux textes ; capacité de porter un regard critique sur sa propre démarche et sur des traductions publiées ; capacité de gérer les problèmes liés aux éventuels défauts du texte de départ ; développement de stratégies de recherche documentaire et terminologique (y compris auprès d'experts) ; capacité de justifier la manière de comprendre le texte en utilisant le métalangage approprié.

Modalités d'évaluation : Examen écrit (durée : 2 heures ; longueur du texte : environ 300 mots) ; travail de séminaire.

Prérequis : o

Traduction argumentée et révision

CCT

Traduction et révision B complémentaire-A

42 heures

CS

3h/semaine

6 crédits

Objectifs :

Renforcer la capacité de produire des traductions conformes aux exigences de la traduction professionnelle ainsi que la capacité de réviser des traductions.

Descriptif :

Travail sur des textes complexes, représentatifs de la pratique professionnelle dans la combinaison linguistique considérée. Accent également mis sur la pratique de la révision et de l'édition de textes traduits ou pré-traduits en langue A, selon les normes de correction linguistique et de contrôle de la qualité pratiquées dans la profession.

Compétences visées :

Développement de la faculté d'adaptation à des textes, à des clients et à des usages différents des traductions ; capacité de cibler ses traductions et d'augmenter la lisibilité du texte d'arrivée ; capacité de fournir des traductions de qualité en respectant les contraintes propres au métier ; connaissance des normes et des standards qui s'appliquent à la prestation du service de traduction ; capacité de relire et de réviser une traduction ; capacité de s'auto-évaluer et de prendre ses responsabilités.

Modalités d'évaluation : Examen écrit (durée : 3 heures) en deux parties : traduction – 2 heures (épreuve comptant pour deux tiers de la note ; longueur du texte : environ 350 mots) et révision – 1 heure (épreuve comptant pour un tiers de la note ; longueur du texte : environ 200 mots) ; travail de séminaire.

Prérequis : o

PLAN D'ÉTUDES DU CERTIFICAT COMPLÉMENTAIRE EN TRADUCTION

Faculté de traduction et d'interprétation

Traduction spécialisée

CCT

Traduction juridique et institutionnelle B complémentaire-A – cours 1

28 heures

CS

2h/semaine

4 crédits

Objectifs :

Se familiariser avec les problèmes et la méthodologie de la traduction juridique et institutionnelle, selon les besoins propres au couple de langues considéré.

Descriptif :

Introduction méthodologique et pratique à la traduction de documents reflétant les matières du droit, les types de textes et les contextes institutionnels que le traducteur professionnel est susceptible de rencontrer dans le couple de langues considéré.

Compétences visées :

Connaissance des normes et standards qui s'appliquent à la traduction juridique ; définition et évaluation des problèmes de traduction et capacité de trouver des solutions appropriées ; définition des étapes et des stratégies de traduction d'un document juridique ou administratif ; capacité de justifier ses choix et ses décisions de traduction ; capacité de comprendre les conventions des genres juridiques et administratifs ; capacité d'extraire, de traiter et de rechercher des informations pertinentes pour le travail de traduction ; développement de ses connaissances dans le domaine juridique.

Modalités d'évaluation : Examen écrit (durée : 2 heures ; longueur du texte : environ 300 mots) ; travail de séminaire.

Prérequis : o

Traduction spécialisée

CCT

Traduction juridique et institutionnelle B complémentaire-A – cours 2

28 heures

CS

2h/semaine

4 crédits

Objectifs :

Adapter sa méthode de travail à la diversité des textes juridiques ou administratifs et des situations de communication que le traducteur professionnel est susceptible de rencontrer dans le couple de langues considéré.

Descriptif :

Traduction de documents représentatifs du marché de la traduction juridique dans le couple de langues considéré, en mettant l'accent sur le cadre communicatif et institutionnel, les liens intertextuels et l'argumentation juridique.

Compétences visées :

Conscience du rôle social du traducteur juridique et des besoins du marché de la traduction juridique et institutionnelle ; capacité de respecter les consignes, les délais et les engagements ; qualités relationnelles et organisation en équipe ; capacité de travailler sous pression et avec des experts ; définition et évaluation des problèmes de traduction, et capacité de trouver des solutions appropriées ; développement de stratégies de recherche documentaire et terminologique ; maîtrise du métalangage approprié (pour parler de son travail, de ses stratégies et de ses décisions) ; capacité de s'auto-évaluer et de prendre ses responsabilités.

Modalités d'évaluation : Examen écrit (durée : 3 heures ; longueur du texte : environ 500 mots) ; travail de séminaire.

Prérequis : o

Traduction spécialisée

CCT

Traduction économique et financière B complémentaire-A – cours 1

28 heures

CS

2h/semaine

4 crédits

Objectifs :

Se former à la traduction dans les diverses branches de l'économie et de la finance, à partir de textes reflétant la pratique professionnelle de la traduction économique et financière ; comprendre les implications d'une spécialisation dans la traduction économique et financière.

Descriptif :

Initiation à la traduction de textes de nature économique et financière.

Compétences visées :

Capacité d'analyser et de comprendre un texte économique ; maîtrise de la terminologie et de la phraséologie spécifiques au domaine ; capacité de se tenir informé de l'actualité économique ; capacité d'acquérir les connaissances constitutives d'une culture générale économique et financière ; capacité de comprendre la structure institutionnelle et le fonctionnement de l'économie internationale ; recherche de l'information appropriée pour mieux appréhender le contenu thématique d'un document ; capacité de respecter les consignes, les délais et les engagements ; capacité d'acquérir un rythme de travail conforme aux attentes des employeurs.

Modalités d'évaluation : Examen écrit (durée : 2 heures ; longueur du texte : environ 300 mots) ; travail de séminaire.

Prérequis : o

PLAN D'ÉTUDES DU CERTIFICAT COMPLÉMENTAIRE EN TRADUCTION

Faculté de traduction et d'interprétation

Traduction spécialisée

CCT

Traduction économique et financière B complémentaire-A – cours 2

28 heures

CS

2h/semaine

4 crédits

Objectifs :

Comprendre les enjeux de fond des textes traités ainsi que les perspectives, objectifs et contraintes des interlocuteurs du monde des affaires ; adapter sa méthode de travail à la diversité des textes économiques et des situations de communication que le traducteur professionnel est susceptible de rencontrer dans le couple de langues considéré.

Descriptif :

Traduction de documents représentatifs du marché de la traduction économique et financière dans le couple de langues considéré, en mettant l'accent sur le cadre communicatif et institutionnel, les liens intertextuels et l'argumentation économique.

Compétences visées :

Conscience du rôle social du traducteur économique et des besoins du marché de la traduction économique et financière ; capacité de respecter les consignes, les délais et les engagements ; qualités relationnelles et organisation en équipe ; capacité de travailler sous pression et avec des experts ; définition et évaluation des problèmes de traduction et capacité de trouver des solutions appropriées ; développement de stratégies de recherche documentaire et terminologique ; maîtrise du métalangage approprié (pour parler de son travail, de ses stratégies et de ses décisions) ; capacité de s'auto-évaluer et de prendre ses responsabilités.

Modalités d'évaluation : Examen écrit (durée : 3 heures ; longueur du texte : environ 500 mots) ; travail de séminaire.

Prérequis : 0

Traduction spécialisée

CCT

Traduction technique et scientifiqueⁱ

28 heures

CS

2h/semaine

4 crédits

Objectifs :

Se familiariser avec la traduction de textes techniques rédigés en anglais notamment dans le domaine de la climatologie, de la physique, de l'acoustique, de la mécanique et de la médecine.

Descriptif :

Traduction d'articles de revues scientifiques, de modes d'emploi, de spécifications techniques, de textes de vulgarisation et de notices de sécurité.

Compétences visées :

Capacité d'analyser la logique d'un texte technique ; sensibilisation aux exigences de clarté, de concision et d'objectivité propres à la langue technique ; capacité de rédiger dans une langue précise, concise et neutre ; acquisition de bons réflexes pour la recherche documentaire et terminologique ; développement des connaissances dans des domaines de spécialité et matières d'application (maîtrise des systèmes de concepts, des modes de raisonnement, du mode de présentation, du langage contrôlé, etc.) ; connaissance des normes et des standards dans les domaines techniques considérés.

Modalités d'évaluation : Examen écrit (durée : 2 heures ; longueur du texte : environ 300 mots) ; travail de séminaire.

Prérequis : 0

ⁱ Ce cours est ouvert sous réserve de disponibilité budgétaire et selon le nombre d'étudiants.

PLAN D'ÉTUDES DU CERTIFICAT COMPLÉMENTAIRE EN TRADUCTION

Faculté de traduction et d'interprétation

Traduction spécialisée

CCT

Traduction littéraire¹

28 heures

CS

2h/semaine

4 crédits

Objectifs :

Appréhender les problématiques de la traduction littéraire, à partir de textes de différents auteurs et de divers genres littéraires.

Descriptif :

Initiation à la pratique de la traduction littéraire.

Compétences visées :

Capacité d'analyser la macrostructure d'un texte littéraire et sa cohérence d'ensemble ; capacité d'appréhender les présupposés, l'implicite, les allusions, les stéréotypes et l'intertextualité d'un texte littéraire ; capacité de reconnaître et d'identifier les éléments, les valeurs et les référents propres aux cultures mises en présence ; capacité de replacer un texte dans son contexte littéraire et culturel, de repérer les singularités stylistiques de chaque auteur et de les restituer dans la langue A ; capacité de composer un document selon les normes rhétoriques et les conventions du genre.

Modalités d'évaluation : Travail de recherche.

Prérequis : 0

Déontologie et pratique professionnelle

CCT

Séminaire et stage

4 crédits

Objectifs :

Mettre à profit les compétences acquises pour la pratique de la traduction dans une situation professionnelle réelle en prenant conscience de la diversité des marchés de la traduction et de leurs enjeux déontologiques, sociologiques et relationnels.

Objectifs :

Mettre à profit les compétences acquises pour la pratique de la traduction dans une situation professionnelle réelle en prenant conscience de la diversité des marchés de la traduction et de leurs enjeux déontologiques, sociologiques et relationnels.

Descriptif :

Séances pratiques obligatoires pour la validation des crédits liés au stage.

Le séminaire aborde les différents contextes de pratique professionnelle et s'articule notamment autour des points suivants : contextes professionnels ; normes de qualité ; éthique et déontologie ; gestion de projets (principes et outils) ; associations professionnelles ; témoignages.

Stage

Voir les directives du Département de traduction en la matière.

Rapport de stage : le rapport doit comprendre entre 1500 et 1800 mots et intégrer une analyse du contexte de traduction et des éléments de déontologie et de gestion professionnelle, en lien avec des thèmes abordés pendant les séminaires.

Compétences visées :

Compétences de gestion professionnelle : gagner en autonomie, interagir avec les différents acteurs, s'adapter aux conditions du marché (des points de vue technique, relationnel et éthique).

Modalités d'évaluation : Séminaire et stage non notés. Validation du stage : rapport de stage et, le cas échéant, attestation de l'employeur (voir les directives du Département de traduction en la matière).

Prérequis : Avoir validé les 6 crédits du cours de traduction argumentée ou traduction et révision dans le couple de langues proposé pour le stage. D'autres prérequis peuvent être exigés en fonction du stage proposé.

¹ Ce cours est ouvert sous conditions de disponibilité budgétaire et de nombre d'étudiants : voir le programme et les éventuelles conditions particulières sur la page web du programme des cours des unités.

Annexe

Termes et définitions

crédit ECTS	unité du système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS), qui mesure tout travail fourni par l'étudiant (présence en cours magistraux, exercices, séminaires, travaux pratiques, recherches bibliographiques, travaux personnels, etc.) pour satisfaire aux exigences de validation de l'enseignement Note : Un crédit ECTS correspond à 25 à 30 heures de travail de l'étudiant ; une année équivaut à 60 crédits ECTS.
langue A	langue maternelle ou de culture considérée comme langue active, utilisée comme langue d'arrivée en traduction
langue active	= langue A
langue B complémentaire	langue seconde, considérée comme langue passive, utilisée comme langue de départ en traduction
langue passive	= langue B

Codes, abréviations et acronymes

CR	cours
CS	cours-séminaire
CX	cours et exercices
Ma	maîtrise universitaire (= master)

Notes

Contrôle des connaissances

Travail de séminaire

Le travail de séminaire est un travail écrit et/ou oral proposé impérativement par l'enseignant, mais facultatif pour l'étudiant. Il peut être effectué soit dans le cadre des heures d'enseignement, soit en dehors des heures. La forme et les modalités de ce travail sont précisées et communiquées par écrit par l'enseignant en début de semestre.

Le travail est corrigé par le titulaire de l'enseignement puis soumis à un juré. Le titulaire décide de faire accompagner le travail d'une déclaration de non-plagiat en fonction de la nature de celui-ci. La note obtenue est obligatoirement prise en compte (même si elle est inférieure à 4), et elle représente 30 % de la note finale.

La note de l'examen écrit de l'étudiant qui ne remet pas le travail de séminaire représente la totalité de l'évaluation, soit 100 % de la note finale.

Si le résultat obtenu par l'étudiant est inférieur à 4, il ne repasse que l'examen écrit lors de la session de rattrapage (100% de la note finale).

Travail de recherche

- Le travail de recherche constitue le seul contrôle des connaissances. Il est obligatoire. La forme et les modalités de ce travail sont précisées et communiquées par écrit par l'enseignant en début de semestre.
- Le travail, obligatoirement accompagné d'une déclaration de non-plagiat est corrigé par le titulaire de l'enseignement puis soumis à un juré. La note obtenue à ce travail représente 100% de la note finale.
- Si l'étudiant n'obtient pas la note requise lui permettant d'obtenir les crédits attachés à un enseignement pour lequel le contrôle des connaissances consiste à effectuer un travail de recherche, il refait ce travail. Il dispose de trois tentatives pour obtenir les crédits attachés à un enseignement.

Utilisation de documentation pendant les examens

Les étudiants du CCT sont autorisés à utiliser des dictionnaires unilingues pendant tous les examens de traduction du CCT.

Tous les examens de traduction de 3 h ont lieu à la bibliothèque avec accès à toutes les ressources, sauf aux ordinateurs.

PLAN D'ÉTUDES DU CERTIFICAT COMPLÉMENTAIRE EN TRADUCTION

Faculté de traduction et d'interprétation

Modalités d'application des dispositions transitoires

1. Les étudiants qui ont commencé leurs études de CCT selon l'ancien plan d'études (en vigueur jusqu'au 18 septembre 2017) doivent compléter le cas échéant le nombre de crédits obtenus dans chaque domaine de l'enseignement dans le cadre de l'ancien plan d'études en obtenant des crédits de cours dans le cadre du nouveau plan d'études (voir tableau comparatif des cours ci-dessous) pour atteindre le nombre minimum de crédits requis par domaine selon le nouveau plan d'études.
2. Les crédits déjà obtenus dans le cadre de l'ancien plan d'études sont considérés comme acquis et validés. Tous les crédits acquis en dessus des minima requis par domaine pourront être validés en tant qu'option, selon les dispositions transitoires qui figurent dans le Règlement d'études des Ma en traduction et du CCT et selon les présentes modalités d'application de ces dispositions transitoires.
3. Les étudiants ne peuvent pas obtenir des crédits dans le cadre du nouveau plan d'études en suivant des enseignements qui sont comparables aux enseignements qu'ils ont suivis dans le cadre de l'ancien plan d'études et pour lesquels ils ont obtenu des crédits y relatifs (voir tableau comparatif).
4. Si un étudiant a échoué à un cours dans l'ancien plan d'études, il le rattrape avec le cours comparable si celui-ci existe (voir tableau comparatif).
5. Si l'intitulé change mais que le contenu ne change pas, l'étudiant conserve ses crédits, mais aussi ses échecs.
6. L'obligation d'obtenir des crédits en « Déontologie et pratique professionnelle » mentionnée dans le nouveau plan d'études ne s'applique pas aux étudiants qui ont commencé leurs études de CCT selon l'ancien plan d'études.

Tableau comparatif des cours

Domaines de l'enseignement	Intitulés des cours et nombre de crédits	
	Ancien plan d'études	Nouveau plan d'études
Traduction argumentée et révision	Traduction argumentée B complémentaire - A : 7,5 Traduction et révision B complémentaire - A : 7,5	Traduction argumentée B complémentaire - A : 6 Traduction et révision B complémentaire - A : 6
Traduction spécialisée	Traduction juridique B complémentaire - A – Cours 1 : 5 Traduction juridique B complémentaire - A – Cours 2 : 5 Traduction économique B complémentaire - A – Cours 1 : 5 Traduction économique B complémentaire - A – Cours 2 : 5 Traduction technique et scientifique : 5 Traduction littéraire : 5	Traduction juridique et institutionnelle B complémentaire - A – Cours 1 : 4 Traduction juridique et institutionnelle B complémentaire - A – Cours 2 : 4 Traduction économique et financière B complémentaire - A – Cours 1 : 4 Traduction économique et financière B complémentaire - A – Cours 2 : 4 Traduction technique et scientifique : 4 Traduction littéraire : 4

Entrée en vigueur : septembre 2017